

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1099

8 juin 2007

SOMMAIRE

Aalia S.A.	52737	Funds Management Company S.A.	52723
Aldebaran Holding S.A.	52752	Gera-Home S.à r.l.	52728
ASInstitute Sàrlu	52721	HI Holdings Luxembourg S.à r.l.	52743
Autoglas Technik Mobil S.à r.l.	52722	Horton S.A.	52727
Banque de Luxembourg Fund Research & Asset Management S.A.	52717	Hotel Equities Luxembourg S.à r.l.	52744
BBWP Europe KG Holdings Lux S.à r.l. ..	52745	IMF Luxembourg I GmbH	52706
BBWP Finance Lux S.à r.l.	52745	Islington S.à r.l.	52738
BDO Tyburn Lane Brandenburg	52706	JER Bishopsgate S.à.r.l.	52734
C.E.O. S.à r.l.	52743	Kiwi International Corporation S. à r.l. ...	52722
CVI Global Value Fund Luxembourg Secu- ritisation S.à r.l.	52731	Kulczyk Group International	52746
CVI GVF (Lux) Securitisation S.à r.l.	52731	La Fournée Luxembourgeoise S. à r. l. ...	52718
DH Real Estate Fin S.à r.l.	52706	Marbahia Holding S.A.	52745
EnergyCo S.A.	52722	Montgeron II Finance Sàrl	52735
Ermesinde Management S.à r.l.	52720	NR Electronic S.à r.l.	52722
Eskimo Europ	52744	Sereno S.A.	52752
Executive Management S.à r.l.	52724	S.Tile Investments S.A.	52735
Fidelis S.A.	52721	Tiger Rag S.à.r.l.	52725
FRIGOBOSS société à responsabilité limi- tée	52737	Wertheim & Partners Holding S.A.	52717
Fund-Market Research & Development S.A.	52717	Young Energy Prize S.A.	52745

IMF Luxembourg I GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.170.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 46583 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007051894/211/11.

(070051877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

DH Real Estate Fin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.132.275,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007051909/242/13.

(070051730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

BDO Tyburn Lane Brandenburg, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.978.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the fifth day of March.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. BDO TYBURN LANE MANAGEMENT S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg registered with the registre de commerce des sociétés under the number B 123.466.

here represented by M^e David Louis, Avocat à la Cour, professionally residing in 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 28 February 2007,

2. VALENCIA HOLDINGS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Frances House, Sir William Place, St Peter Port, Guernsey, registered with the Guernsey Companies Registry under number 41270,

here represented by M^e David Louis, Avocat à la Cour, professionally residing in 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Douglas, Isle of Man, on February 28, 2007.

3. BIANO LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the Isle of Man, having its registered office at First floor, Jubilee Buildings, Victoria streets, Douglas, Isle of Man IM1 2SH, registered with the Isle of Man Companies Registry under number 088863C,

here represented by M^e David Louis, Avocat à la Cour, professionally residing in 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Douglas, Isle of Man, on February 28, 2007.

The powers of attorney signed ne varietur by all parties present and the undersigned notary, shall remain appended herewith to be filed with the registration authorities.

The parties appearing requested the executing notary to record the following articles of association of a corporate partnership limited by shares that they hereby mutually establish as follows:

Title I. Articles of association

Chapter I. Corporate name - Form - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Corporate name - Form. There exists between the subscribers and all those who become shareholders, a company in the form of a corporate partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) as defined by the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (the «Law») under the corporate name BDO TYBURN LANE BRANDENBURG (the «Company»).

Art. 2. Duration. The Company is hereby created for an unlimited duration.

Art. 3. Purpose. The Company's main purpose shall be the acquisition, development, financing, management and sale of all types of real estate assets, directly or indirectly, through shareholding companies devoted to this kind of investment, but also syndicated loans and bonds or debts of any kind for the purpose of distributing risk and to enable the shareholders to benefit from the results of the management of the Company's assets. The Company may also acquire interests, hold any transferable or other securities, invest its liquid assets, borrow, issue guarantee and perform any transactions that it considers useful in achieving or developing its corporate purpose and in accordance with the investment restrictions listed in these articles of association (the «Articles»).

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Subsidiaries or branch offices may be created, by simple decision of the general managing partner of the Company (the «General Managing Partner»), either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the General Managing Partner believes that extraordinary political, economic, or social events that could compromise the normal business of the registered office, or the easy communication from abroad with this headquarters, or from the registered office with foreign countries, have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until after the complete cessation of the abnormal circumstances; this provision will not have any effect on the nationality of the Company which, notwithstanding this temporary transfer of registered office, shall remain a Luxembourg company.

Chapter II. Capital - Shares - Share classes - Bonds

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company shall be represented by registered shares (the «Shares»). The Company's share capital is established at Thirty-One Thousand euros (EUR 31,000.-) divided into Thirty-One (31) Shares of no par value.

The share capital of the Company shall be represented by the following share classes (the «Share Classes») of shares:

(i) «Management Share»: a single share of no par value subscribed at the time of incorporation of the Company by the General Managing Partner as unlimited shareholder (*associé gérant commandité*) of the Company;

(ii) «A1» Ordinary Shares»: a Class of shares with no par value to be subscribed by limited shareholders (*actionnaires commanditaires*) in accordance with the provisions of these Articles;

(iii) «A2 Ordinary Shares»: a Class of shares with no par value to be subscribed by limited shareholders (*actionnaires commanditaires*) in accordance with the provisions of these Articles;

(i) «B Ordinary Shares»: a Class of shares with no par value to be subscribed by limited shareholders (*actionnaires commanditaires*) in accordance with the provisions of these Articles. B Ordinary Shares are issued to certain senior members, employees or officers of TYBURN LANE or to any trust, company or other vehicle holding for such persons or their family members.

The General Managing Partner may create additional classes of shares. Class «A1», Class «A2» and Class «B» Shares may be issued in different further series, as determined by the General Managing Partner.

The General Partner may issue decimals of shares.

Art. 6. The general managing partner. The General Managing Partner (*associé gérant commandité*) of the Company will be BDO TYBURN LANE MANAGEMENT S.A., a public limited liability company (*société anonyme*) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg. In addition to certain privileges and obligations that are the responsibility of the General Managing Partner under the present Articles, the General Managing Partner is individually and indefinitely liable for all commitments of the Company and is liable as founder of the Company.

Art. 7. Limited partners - Shareholders. The limited partners shall abstain from taking action on behalf of the Company in any manner whatsoever, except by exercising their rights as Shareholders (as defined hereafter) in general shareholders' meetings and shall only be held to the debts and losses of the Company to the extent of their contribution, provided they are not involved in a management capacity.

The limited partners and the General Managing Partner are the shareholders of the Company (the «Shareholders»).

Art. 8. Share classes. The General Managing Partner may, within the limits authorised by the present Articles, create as many share categories (the «Share Categor(y)/(ies)»), or classes of shares as it deems necessary according to criteria and procedures that it will define.

The Share Classes may vary in terms of their distribution policies, their currency denomination, the fees applicable to them, their marketing policies, and/or any other criteria to be determined by the General Managing Partner.

Art. 9. Types of shares. The Shares of the Company shall be issued as registered shares.

The General Managing Partner may decide to issue registered certificates. These Share certificates shall be signed by the General Managing Partner. This signature may be handwritten or stamped. If Share certificates are issued and the Shareholder wishes that more than a single Share certificate be issued for its Shares, the cost of these additional certificates will be borne by the Shareholder.

All registered Shares issued by the Company shall be listed in the register of Shareholders (the «Register») that shall be maintained by the General Managing Partner or by one or several persons designated for this purpose by the Company. This Register shall contain the name of each Shareholder, its residence or chosen domicile, the number, Class and/or Category of Shares that it holds, as the case may be, the amount released for each Share and its bank information. Unless otherwise notified, the Company may consider the information contained in the Register as accurate and up-to-date, and may, in particular, use the addresses contained therein for sending notices and announcements and use the bank information for making payments.

Registered Shares will be transferred by entering the transfer in the Register after delivering to the Company a transfer form and all the documentation created for this purpose by the General Managing Partner, as well as in the event of transfer of pledge-encumbered Shares, if necessary, in writing from the General Managing Partner, the written acceptance of the purchaser, the pledgee or the assignee.

Art. 10. Loss of certificate. When a Shareholder can demonstrate to the Company that its Share certificate was misplaced, lost, stolen or destroyed a duplicate may be issued on request, on conditions that the Company will determine in accordance with applicable laws. Upon issue of a new Share certificate, which will be marked as a duplicate, the original Share certificate being replaced by the new one will be cancelled.

Damaged Share certificates may be exchanged for new certificates by order of the Company. These damaged certificates shall be returned to the Company and cancelled immediately.

The Company may decide to debit the Shareholder's account for the cost of the duplicate or the new certificate and any reasonable expenses incurred by the Company for the issue and registration in the Register or destruction of the old certificate.

Art. 11. Limitation to share ownership. The Company may, in its entire discretion, restrict or oppose the ownership of Company's Shares to any individual or legal entity.

In particular, the Company will restrict ownership of Shares of the Company by any American resident.

In this respect, the company may do the following:

- refuse the issuance of Shares and registration of transferred Shares when it appears that the issue or transfer would or may have the consequence of assigning the economic property of the Share to an American resident;
- request, at any time, any person whose name appears in the Register or any other person who requests to transfer Shares to it, to provide to it all commitments, guarantees or information confirmed by certificates that it may deem necessary, in order to determine whether or not, and to what extent and in what circumstances, these Shares belong or will belong as economic property to an American resident;
- proceed to forced redemption of all or part of the Shares if it appears that an American resident, either alone or together with other individuals, is the owner of the Company's Shares; and
- deny, at any general Shareholders' meeting of, the right to vote to any American resident.

Each occurrence of the term «American resident» in these Articles shall designate an American national, citizen or resident of the United States of America or of one of its territories or possessions or of a region subject to its jurisdiction, or persons who normally reside therein including those who have their estates or companies, or associations created or organised there.

Art. 12. Voting rights. Each Share entitles the holder to one vote at general Shareholders' meetings. All Shares vote as a single class, unless otherwise stipulated by the Luxembourg applicable laws.

Chapter III. Administration - Representation - Auditing

Art. 13. Management. The Company will be managed by the General Managing Partner.

BDO TYBURN LANE MANAGEMENT S.A. is the General Managing Partner.

Art. 14. Powers of the general managing partner. The General Managing Partner is invested with the broadest powers to conduct any administration acts and enactments in the interest of the Company that are not expressly delegated by law or by the Articles to the general Shareholders' meeting.

The General Managing Partner sets the general investment policy of the Company in accordance with these Articles. The General Managing Partner applies the principle of risk distribution.

The General Managing Partner's tasks include, without limitation, the following:

- identifying, evaluating and negotiating investment opportunities in accordance with the Company's investment policies and acquiring Investments on behalf of the Company;
- monitoring investments and taking any appropriate management actions, as and if necessary;
- monitoring and minimising all building expenses in close collaboration with each property manager;
- making decisions relating to sales, exchanges or investment transactions and, in relation to sales, exchanges and other transactions, when necessary represent, provide guarantees and indemnities;
- deciding on the allocation of proceeds from the sale of property investments between reinvestment and distribution depending on the Class of Shares:
 - appointing one or more independent real estate assessors to assess, at least once per year at the end of each fiscal period as well as at the time of issue or redemption of shares, the buildings registered in the name of the Company or one of its real estate subsidiaries.

This real estate investment management will be assigned by the General Managing Partner to professional third-party managers (the «Property Managers»).

Real estate investment management may involve the following:

- collection of rents, charges, taxes, indexing where applicable, miscellaneous advances and deposits;
- management of leases (monitoring compliance with all obligations and in particular those incumbent upon owners and tenants);
- management of the building's insurance policies;
- daily management of the building's expenses (drawing up and signing service contracts and paying bills) and the establishment of an annual expense budget;
- building supervision (tenants' behaviour, technical maintenance, cleaning, small jobs needed to maintain the building);
- routine maintenance of the building, especially the common areas;
- preparation of estimates concerning possible large jobs (to be paid by the Company) designed to enhance the building's services.

Art. 15. Revocability of the general managing partner. The General Managing Partner may not be removed except in circumstances where it has seriously breached the Law and the Articles or in case of gross negligence.

Art. 16. Conflicts of interest. A director of the General Managing Partner may not participate in the decision-making process concerning an asset in which he has a personal interest that in any manner or form whatsoever conflicts with that of the Company.

Art. 17. Power of external representation. The Company will be validly represented in regard to third parties, in court and in all official acts by a duly authorised director of the General Managing Partner. Moreover, the General Managing Partner may appoint a special authorised agent to represent the Company.

Art. 18. Investment adviser. The investment adviser will advise the Company on potential investments and make investment recommendations to the General Partner. An investment advisory agreement will be entered into between the investment adviser and the Company which shall entitle the investment adviser to an annual fee.

Art. 19. Auditing. The general Shareholders' meeting shall appoint a statutory auditor, approved by the Commission de Surveillance du Secteur Financier, the Luxembourg supervisory authority, that will be responsible for auditing the Company's accounts.

In its annual report, the Company will clearly define the principles applied in making its accounts with those of the real estate companies associated with it.

Art. 20. Supervisory board. The operations of the General Managing Partner and the accounts will be overseen by the company's supervisory board.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 21. General meeting. The properly constituted general Shareholders' meeting of the Company (the «General Meeting») represents all Shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, make or ratify all actions related to the Company, subject to the explicit agreement of the General Managing Partner. The decisions of the Company's General Meetings amending the Articles or involving the Company with third parties must be approved by the General Managing Partner.

The following resolutions shall, among others, be reserved for the General Meeting, subject to the explicit approval of the General Managing Partner:

- amendment of the Articles of the Company;
- liquidation of the Company and appointment of liquidators;
- Company merger, split, sale or consolidation involving all or a substantial part of the Company's assets;
- transformation of the Company into a different corporate form;

- issuance of new Shares;
- revocation of manager status from the General Managing Partner; and
- appointment of members of the supervisory board.

Art. 22. Statutory general meeting. The annual General Meeting will be held in accordance with Luxembourg law at the Company registered office or at any location established in the meeting notice on the last day in March at 2.00 pm, and for the first time in 2008. If this day is a public holiday, the annual General Meeting will be held on the nearest following work day.

The General Meeting may be held outside Luxembourg if the General Managing Partner determines that exceptional circumstances so require.

All other General Meetings shall be held at the time and venues specified in the meeting notice.

Art. 23. General meeting: Quorum, notice period, Attendance. All General Meetings shall be chaired by the General Managing Partner. Quorums and notice periods required by Law shall apply to General Meetings if not otherwise specified in these Articles. All Shareholders may participate in the General Meetings by designating either in writing, by cable, telegram, fax or telex another person to serve as their proxy.

If not otherwise specified in the present Articles, the decisions of the duly convened General Meeting are made by simple majority of the Shareholders present or represented and voting. The General Managing Partner may determine any other conditions to be fulfilled by Shareholders to participate in the General Meetings.

Art. 24. General meeting: Notice. Shareholders shall be called to meet by the General Managing Partner following notice of the meeting agenda sent by mail at least eight days prior to the date of the meeting to all Shareholders at their address contained in the Register.

Chapter V. Financial year - Annual accounts - Dividends

Art. 25. Financial year. The Company's financial year shall begin on 1 April and end on 31 March each year. Nonetheless, the first period shall begin on the date of creation and shall end on 31 March 2008.

Art. 26. Annual financial statements. The Company's financial statements shall be maintained in euros.

The corporate financial statements shall be laid out in accordance with generally accepted accounting principles and the requirements of Luxembourg law.

Art. 27. Dividends. At the time of the annual General Meeting and on the recommendation of the General Managing Partner as well as in accordance with the restrictions set the Articles, the Shareholders shall rule on the amount of cash dividends to be distributed to the Share Classes.

The General Managing Partner may decide on the distribution of interim dividends to the Share Classes at its own discretion. The modalities and terms and conditions of such distribution will be defined by the General Managing Partner in accordance with the Articles.

Dividend payments for registered Shares are made to the addresses recorded in the Register.

Any dividend declared that is not claimed by its beneficiary within five years of being awarded may no longer be claimed and will revert to the Company. No interest will be paid on a dividend declared and made available by the Company to its beneficiary.

Chapter VI. Dissolution and liquidation

Art. 28. Liquidation of the company. The Company may be liquidated at any time by a decision of the General Meeting voting in the same way as to amend the Articles.

If the net assets of the Company become less than two-thirds of the minimum capital, that is currently EUR 31,000.- (Thirty-One Thousand Euros), Company management shall submit the question of dissolution to the General Meeting convening without attendance conditions and deciding on a simple majority of the Shares represented at the meeting. If the capital falls below one quarter of the minimum required, the management must submit the dissolution question to the General Meeting, which will convene without conditions of attendance. The dissolution may be passed by the Shareholders owning one quarter of the Shares represented at the meeting. The meeting notice must be made in such a way that the meeting is held within forty days from the time the net assets are determined to have fallen below two-thirds or one quarter, as the case may be, of the minimum capital.

At the time of dissolution, the liquidation will be executed by one or more liquidators, either individuals or corporations authorised by the Commission de Surveillance du Secteur Financier, the Luxembourg supervisory authority, appointed by the General Meeting, which will establish their powers and fees. The net proceeds of the liquidation will be distributed by the liquidators to the holders of the corresponding Class of Shares, in proportion to the portion of the Company's total net assets to which they are entitled.

In the event of dissolution and liquidation of the Company, the purchase, sale and conversion of Share (s) will be suspended.

Chapter VII. General provisions

Art. 29. Amendments. These Articles may be amended from time to time as necessary, with the approval of the General Managing Partner, by a General Meeting and in accordance with conditions for quorum and voting required under Luxembourg law.

Any amendment to these Articles, including dissolution and liquidation of the Company, shall be sent to the registered Shareholders at the address contained in the Register and published, when necessary, in the Mémorial C (Recueil des Sociétés et des Associations), and in a nationally-distributed Luxembourg daily newspaper.

Art. 30. Applicable law. For all matters that are not governed by these Articles, the parties shall refer to the provisions of the Law.

Subscription and full payment

Subscription

The statutes of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe for the 31 shares representing the whole of the share capital, as follows:

Subscribers	Number of Shares	Class of Shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital
BDO TYBURN LANE MANAGEMENT S.A.	1	Management Share	1,000.-	3.2
VALENCIA HOLDINGS LIMITED	15	«B» Ordinary Shares	15,000.-	48.4
BIANO LIMITED	15	«B» Ordinary Shares	15,000.-	48.4
Total:	31		31,000.-	100.00%

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of Thirty-One Thousand Euros (EUR 31,000.-) from now on are at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary by a bank certificate.

Statement - Evaluation- Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand nine hundred euro.

Title II. General meeting of shareholders

The prequalified parties, representing the totality of the capital are duly summoned and henceforth constituted as the General Meeting. Having noted that it is legally constituted, the meeting has unanimously approved the following:

I. The meeting has elected as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of 2008:

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

II. The registered office is located at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

III. The meeting has elected the following members of the supervisory board (conseil de surveillance) for a period ending at the annual general meeting of 2011:

- M. John Daly, professionally residing at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- M. Pat O'Hara, professionally residing at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- M. Peter Carty, professionally residing at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, and
- M. Philip Mardsen, professionally residing at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le cinq mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. BDO TYBURN LANE MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 123.466,

ci-représentée par M^e David Louis, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 28 février 2007,

2. VALENCIA HOLDINGS LIMITED, une société constituée et régie par les lois de Guernsey, ayant son siège social Frances House, Sir William Place, St Peter Port, Guernsey, enregistrée auprès du Registre des sociétés de Guernsey sous le numéro 41270,

ci - représentée par M^e David Louis, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Douglas, Ile de Man, le 28 février 2007.

3. BIANO LIMITED, une société constituée et régie par les lois de l'Isle de Man, ayant son siège social au premier étage, Jubilee Buildings, Victoria Streets, Douglas, Isle of Man IM1 2SH, enregistrée auprès du Registre des sociétés de l'Isle de Man sous le numéro 088863C,

ci-représentée par M^e David Louis, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Douglas, Ile de Man, le 28 février 2007.

Les procurations, signées ne varietur par toutes les parties présentes et par le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont demandé au notaire d'acter les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils établissent comme suit:

Title I^{er} . Les statuts

Chapitre I^{er} . Dénomination sociale - Forme - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Dénomination - Forme. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société en la forme d'une société en commandite par actions telle que définie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi») sous la dénomination BDO TYBURN LANE BRANDENBURG (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet principal l'acquisition, le développement, le financement, la gestion et la vente de biens immobiliers de toute nature, directement ou indirectement par le biais de sociétés de participations dédiées à ce type d'investissement, y compris les prêts et obligations participatifs ou créances de toute nature, et ce dans le but de répartir les risques et de faire bénéficier les actionnaires du résultat de la gestion des avoirs de la Société. La Société peut encore prendre des participations, détenir toutes autres valeurs mobilières ou autres, placer ses liquidités, emprunter, accorder sûretés et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, dans les limites d'investissement prescrites dans les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision de l'Associé gérant-commandité (l'«Associé gérant-commandité»), des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où l'Associé gérant-commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Chapitre II. Capital - Actions - Classes d'actions - Obligations

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est représenté par des actions nominatives (les «Actions»). Le capital social de la Société est fixé à Trente et Un Mille euros (EUR 31.000,-) divisé en Trente et une (31) Actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la Société sera représenté par les classes d'actions (les «Classes d'Actions») suivantes:

(i) «Action de commandité», une seule action sans valeur nominale, souscrite lors de la constitution de la Société par l'Associé gérant-commandité de la Société.

(ii) «Actions Ordinaires «A1»»: une Classe d'actions sans valeur nominale, à souscrire par les actionnaires commanditaires selon les dispositions de ces Statuts;

(iii) «Actions Ordinaires «A2»»: une Classe d'actions sans valeur nominale, à souscrire par les actionnaires commanditaires selon les dispositions de ces Statuts;

(i) «Actions Ordinaires «B»»: une Classe d'actions sans valeur nominale, à souscrire par les actionnaires commanditaires selon les dispositions de ces Statuts. Les Actions Ordinaires «B» seront émises en faveur de certains administrateurs, cadres ou employés de TYBURN LANE ou à toute autre trust, société ou autre organe qui les détiendront pour ces personnes ou pour les membres de leur famille.

L'Associé gérant-commandité pourra créer des Classes d'actions supplémentaires. Les Actions de la classe «A1», de la Classe «A2» et de la Classe «B» pourront être émises au titre de différentes séries, telles que déterminées par l'Associé gérant-commandité.

L'Associé gérant-commandité pourra émettre des fractions de parts.

Art. 6. L'Associé gérant - Commandité. L'Associé gérant-commandité de la Société sera BDO TYBURN LANE MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois. En sus de certains droits et dépenses qui seront à la charge de l'Associé gérant-commandité conformément aux présents Statuts, l'Associé gérant-commandité est solidairement et indéfiniment responsable de tous les engagements de la Société et est responsable comme fondateur de la Société.

Art. 7. Les associés commanditaires - Actionnaires. Les associés commanditaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'Actionnaires (tels que définis ci-après) lors des assemblées générales des actionnaires et ne répondront des dettes et pertes de la Société qu'à concurrence de leur apport, à condition de n'accomplir aucun acte de gestion.

Les Associés commanditaires et l'Associé gérant-commandité représentent les actionnaires du Fonds (les «Actionnaires»).

Art. 8. Classes d'actions. L'Associé gérant-commandité pourra, dans les limites autorisées par les présents Statuts, créer autant de Catégories d'actions (les «Catégories d'Actions») ou de Classes d'actions qu'il jugera nécessaire, selon les critères et les modalités à définir par lui.

Les Classes d'Actions pourront se distinguer par leur politique de distribution, leur devise d'expression, les commissions qui leur sont applicables, leur politique de commercialisation et/ou tout autre critère à définir par l'Associé gérant-commandité.

Art. 9. Catégories d'actions. Les Actions de la Société seront émises sous la forme nominative.

L'Associé gérant-commandité peut décider d'émettre des certificats sous forme nominative. Ces certificats d'Actions seront signés par l'Associé gérant-commandité. Cette signature peut être soit manuscrite soit apposée au moyen d'une griffe. Si des certificats d'Actions sont émis et si un Actionnaire désire que plus d'un seul certificat d'Actions soit émis pour ses actions, le coût de ces certificats supplémentaires sera être mis à la charge de cet Actionnaire.

Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des Actionnaires (le «Registre») qui sera tenu par l'Associé gérant-commandité ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. Ce Registre devra contenir le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la Classe et/ou Catégorie d'Actions qu'il détient, le montant libéré sur chaque Action et ses références bancaires. Jusqu'à ce que l'avis du contraire soit reçu par la Société, celle-ci pourra considérer les informations contenues dans le Registre comme exactes et à jour et pourra, en particulier, utiliser les adresses y inscrites pour l'envoi des avis et des annonces ainsi que les références bancaires y inscrites pour effectuer les paiements.

Le transfert des actions nominatives se fera par inscription du transfert au Registre après délivrance à la Société d'un formulaire de transfert et de l'ensemble de la documentation établie à cet effet par l'Associé gérant-commandité, ainsi qu'en cas de transfert d'actions grevées d'un gage, s'il y a lieu, un écrit de l'Associé gérant-commandité, l'acceptation écrite de l'acquéreur, du créancier-gagiste ou du cessionnaire.

Art. 10. Perte de titre. Lorsqu'un Actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'actions a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata pourra être émis à sa demande aux conditions que la Société déterminera conformément à la loi applicable. A l'émission d'un nouveau certificat d'actions sur lequel il sera marqué qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'actions original à la place duquel le nouveau a été émis sera annulé.

Les certificats d'actions endommagés pourront être échangés contre des certificats nouveaux sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et annulés sur-le-champ.

La Société pourra à son gré mettre sur compte de l'Actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat d'actions et toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au Registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

Art. 11. Limitation a la propriété d'actions. La Société pourra, à son entière discrétion, restreindre ou faire obstacle à la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale.

Plus précisément, la Société peut empêcher ou restreindre la propriété des actions de la Société par tout résident américain.

A cet effet la Société pourra:

- refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait eu ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété économique de l'action à un résident américain;

- demander, à tout moment, à toute personne dont le nom figure dans le Registre ou à toute autre personne qui demande à y faire inscrire un transfert d'actions, de lui fournir tous engagements, garanties ou informations confirmés par toute attestation qu'elle estimera nécessaire, en vue de déterminer si oui ou non, et dans quelle mesure et dans quelles circonstances, ces actions sont ou seront la propriété économique d'un résident américain;

- procéder au rachat forcé de tout ou partie des actions s'il apparaît qu'un résident américain, soit seul, soit avec d'autres personnes, est le propriétaire d'actions de la Société ou viole ses engagements ou garanties ou est en défaut de donner de tels engagements ou garanties que l'Associé gérant-commandité pourrait demander; et

- refuser, lors de toute Assemblée Générale le droit de vote à tout résident américain.

Chaque fois qu'il est utilisé dans ces Statuts, le terme «résident américain» désignera un ressortissant, citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ou d'un de ses territoires ou possessions ou d'une zone soumise à sa juridiction, ou des personnes qui y résident normalement y compris celles qui y ont leur patrimoine ou les sociétés, associations y créées ou organisées.

Art. 12. Droits de vote. Chaque Action donne droit à un vote à chaque Assemblée Générale. Toutes les actions voteront en tant qu'une seule Classe, à moins que la Loi ne le prévoie autrement.

Chapitre III. Administration - Représentation - Contrôle

Art. 13. Gestion. La Société est gérée par l'Associé gérant-commandité.

BDO TYBURN LANE MANAGEMENT S.A. est l'Associé gérant-commandité.

Art. 14. Pouvoirs de l'associé gérant - Commandité. L'Associé gérant-commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale.

L'Associé gérant-commandité détermine la politique générale d'investissement de la Société en conformité avec les présents Statuts et le Prospectus. Il y applique le principe de la répartition des risques.

L'Associé gérant-commandité aura notamment mais non limitativement pour tâche:

- d'identifier, évaluer et négocier les possibilités d'investissement sur la base de la politique d'investissement de la Société et d'acquérir des investissements pour le compte de la Société;

- de surveiller les investissements et prendre toutes les mesures nécessaires relatives à la gestion le cas échéant;

- de surveiller et minimiser les frais de construction en collaboration avec chaque property manager;

- de prendre des décisions relatives à la cession, l'échange ou autre mise à disposition des investissements et, en relation avec cette cession, échange et mise à disposition, le cas échéant donner à des tiers des représentations, garanties et indemnités;

- de décider de l'affectation du produit de la cession d'investissements immobiliers entre réinvestissement ou distribution en fonction de la Classe d'Actions;

- de nommer un ou plusieurs experts immobiliers indépendants chargés d'évaluer, au moins une fois par an à la fin de chaque exercice social ainsi que lors de chaque émission ou rachat d'actions, les immeubles inscrits au nom de la Société ou d'une de ses filiales immobilières.

Cette gérance peut être confiée à la discrétion de l'Associé gérant-commandité à des gestionnaires professionnels tiers indépendants (les «Property Managers»).

La gérance des investissements immobiliers inclut de façon non exhaustive les missions suivantes:

- la collecte des loyers, charges, taxes, indexations éventuelles, provisions et dépôts divers;

- la gestion des baux (contrôle du respect de toutes obligations et notamment celles incombant aux propriétaires et aux locataires);

- la gestion des assurances de l'immeuble;

- la gestion journalière des charges de l'immeuble (passation des contrats de service et paiement des factures) et l'établissement d'un budget annuel de charges;

- la surveillance de l'immeuble (comportement des locataires, maintenance technique, nettoyage, petits travaux nécessaires à la conservation de l'immeuble);

- l'entretien courant de l'immeuble et en particulier des parties communes;

- l'établissement de propositions chiffrées concernant d'éventuels gros travaux (à la charge de la Société) visant à améliorer le standing de l'immeuble.

Art. 15. Révocabilité de l'associé gérant- Commandité. L'Associé gérant-commandité n'est révocable que dans le cas où il aurait enfreint la Loi ou les Statuts, ou en cas de faute lourde.

Art. 16. Conflits d'intérêts. Un administrateur de l'Associé gérant-commandité ne peut pas participer au processus de décision concernant un bien dans lequel il possède un intérêt personnel qui, de quelque manière ou forme que ce soit, est opposé à celui de la Société.

Art. 17. Pouvoir de représentation externe. La Société sera valablement représentée à l'égard des tiers, en justice et dans les actes officiels par un administrateur de l'Associé gérant-commandité dûment habilité. En outre, l'Associé gérant-commandité peut désigner un mandataire spécial afin de représenter la Société.

Art. 18. Conseiller en investissement. Un conseiller en investissement conseillera la Société sur des investissements potentiels et recommandera des investissements à l'Associé gérant-commandité. Un contrat de conseil en investissement sera conclu entre le conseiller en investissement et la Société qui donnera droit au conseiller en investissement à une rémunération annuelle.

Art. 19. Contrôle. L'Assemblée Générale désignera un commissaire aux comptes, agréé par la Commission de Surveillance du Secteur financier, l'autorité de surveillance luxembourgeoise, qui se chargera de la vérification des comptes de la Société.

Dans son rapport annuel, la Société indiquera clairement les principes appliqués pour la consolidation de ses comptes ainsi que ceux des sociétés immobilières qui lui sont affiliées.

Art. 20. Conseil de surveillance. Les opérations de l'Associé gérant-commandité et les comptes seront surveillés par le conseil de surveillance de la Société.

Chapitre IV. Assemblée Générale d'actionnaires

Art. 21. Assemblée Générale. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société et ce, sous réserve de l'accord exprès de l'Associé gérant-commandité. Les décisions des Assemblées Générales de la Société modifiant les Statuts ou impliquant la Société vis-à-vis de tierces parties doivent être approuvées par l'Associé gérant-commandité.

Les résolutions suivantes seront, entre autres, réservées à l'Assemblée Générale et ce sous réserve de l'accord exprès de l'Associé gérant-commandité:

- modification des Statuts de la Société;
- liquidation de la Société et nomination de liquidateurs;
- fusion, scission de la Société, cession ou consolidation impliquant tout ou une partie substantielle des actifs de la Société;
- transformation de la Société en une autre forme sociale;
- émission de nouvelles actions;
- révocation du gérant en qualité d'associé gérant commandité;
- nomination des membres du conseil de surveillance.

Art. 22. Assemblée Générale statutaire. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la Loi à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jour du mois de mars à 14 heures et pour la première fois en 2008. Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir hors du Luxembourg si l'Associé gérant-commandité constate que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 23. Assemblée Générale: Quorum, Délai, Participations. Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Associé gérant-commandité. Les quorums et délais requis par la Loi régleront les Assemblées Générales de la Société dans la mesure où il n'en n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts. Tout Actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par télex, une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en n'est pas autrement disposé par la Loi ou les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants. L'Associé gérant-commandité peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 24. Assemblée Générale: Convocation. Les Actionnaires seront appelés à se réunir par l'Associé gérant-commandité à la suite d'une convocation énonçant l'ordre du jour et envoyée par courrier au moins huit jours avant la date de l'Assemblée Générale à tous les Actionnaires aux adresses portées au Registre.

Chapitre V. Exercice social - Comptes annuels - Dividendes

Art. 25. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} avril et se terminera le 31 mars de chaque année. Toutefois le premier exercice commencera à la date de la constitution et prendra fin le 31 mars 2008.

Art. 26. Comptes annuels. Les comptes de la Société seront tenus en euro.

Les comptes sociaux seront établis conformément aux principes comptables généralement admis et aux prescriptions de la loi luxembourgeoise.

Art. 27. Dividendes. Lors de l'Assemblée Générale annuelle, sur proposition de l'Associé gérant-commandité et dans les limites prévues par les présents Statuts, les Actionnaires statuent sur le montant du dividende en espèces à distribuer aux Classes d'Actions.

L'Associé gérant-commandité peut décider de façon discrétionnaire de la distribution de dividendes intérimaires aux Classes d'Actions. Les modalités, termes et conditions d'une telle distribution seront définis par l'Associé gérant-commandité conformément aux Statuts.

Le paiement des dividendes se fait, pour les Actionnaires nominatifs, à l'adresse portée au Registre.

Tout dividende déclaré, qui n'aura pas été réclamé par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamé et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré et conservé par la Société à la disposition de son bénéficiaire.

Chapitre VI. Dissolution et liquidation

Art. 28. Liquidation of the company. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Si l'actif net de la Société devient inférieur aux deux tiers du capital minimum, soit actuellement EUR 31.000,- (trente et un mille euros), la gérance de la Société doit soumettre la question de sa dissolution à l'Assemblée Générale délibérant sans condition de présence et décidant à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée. Si le capital devient inférieur au quart du capital minimum, la gérance doit soumettre la question de la dissolution à l'Assemblée Générale délibérant sans condition de présence. La dissolution pourra être prononcée par les Actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée. La convocation doit se faire de manière à ce que l'Assemblée Générale soit tenue dans un délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net est inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital minimum.

Lors de la dissolution, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales agréées par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, l'autorité de surveillance luxembourgeoise, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le produit net de liquidation sera distribué par les liquidateurs aux Actionnaires de la Classe d'Actions correspondante, en proportion de la part leur revenant dans le total des avoirs nets de la Société.

Au cas où il serait procédé à la dissolution et à la liquidation de la Société, tout achat, vente ou conversion d'action(s) seront suspendues.

Chapitre VII. Dispositions générales

Art. 29. Modifications. Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra, avec l'approbation de l'Associé gérant-commandité, par une Assemblée Générale soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la Loi.

Toute modification des Statuts, y compris la dissolution et la mise en liquidation de la Société, sera adressée aux Actionnaires nominatifs à l'adresse figurant dans le Registre et publiée, le cas échéant, au Mémorial C (Recueil des Sociétés et des Associations), et dans un quotidien luxembourgeois à tirage national.

Art. 30. Droit applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Souscription

Les Statuts de la Société ainsi établis, les parties comparantes déclarent souscrire à 31 actions représentant la totalité du capital social, comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'Actions	Classe d'Actions	Montant souscrit (en EUR)	% du capital social
BDO TYBURN LANE MANAGEMENT S.A.	1	Action de commandité	1.000,-	3,2
VALENCIA HOLDINGS LIMITED	15	Actions Ordinaires «B»	15.000,-	48,4
BIANO LIMITED	15	Actions Ordinaires «B»	15.000,-	48,4
Total:	31		31.000,-	100,00%

Toutes ces Actions sont entièrement libérées par des paiements en numéraire de sorte que la somme de Trente et un Mille Euros (EUR 31.000,-) est désormais à la disposition de la Société, dont preuve a été fournie au notaire par certificat bancaire.

Déclaration - Evaluation- Frais

Le notaire soussigné déclare que les conditions prescrites à l'article 26 de la Loi sont remplies.

Le montant approximatif des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que soit, qui incombent à la Société ou qui reviennent à sa charge à raison de sa constitution est estimé à environ mille neuf cents euros

Titre II. Assemblée Générale des actionnaires

Les parties préqualifiées, représentant la totalité du capital social, sont dûment convoquées et constituées en Assemblée Générale. Ayant constaté qu'elle dûment était constituée, l'assemblée a approuvé de manière unanime ce qui suit:

I. L'assemblée a élu comme commissaires aux comptes pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2008:

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

II. Le siège social est situé à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

III. L'assemblée a nommé les personnes suivantes membres du conseil de surveillance pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2011:

- Monsieur John Daly, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
- Monsieur Pat O'Hara, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
- Monsieur Peter Carty, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et
- Monsieur Philip Mardsen, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite dans la langue des comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Louis, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007, Relation: LAC/2007/1895. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007051353/242/607.

(070050602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

Banque de Luxembourg Fund Research & Asset Management S.A., Société Anonyme,

(anc. Fund-Market Research & Development S.A.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 7, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.479.

—
Les comptes annuels de la société BANQUE DE LUXEMBOURG FUND RESEARCH & ASSET MANAGEMENT S.A. (Anc. FUND-MARKET RESEARCH & DEVELOPMENT S.A.), arrêtés au 31 décembre 2006 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 21 mars 2007, accompagnés du rapport de gestion et du rapport de révision ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

M. Gehlen

Référence de publication: 2007052006/7/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04501. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Wertheim & Partners Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 76.031.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007051490/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07376. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.**La Fournée Luxembourgeoise S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 135, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 126.193.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le douze avril.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société AU FOUR LORRAIN S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à F-54310 Homecourt, 25, rue de la Commune de Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Briey, numéro d'identification 405 252 164,

ici représentée par Monsieur Robert Weirig, demeurant à L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 28 mars 2007.

La procuration après avoir été paraphée ne varietur reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de LA FOURNEE LUXEMBOURGEOISE S. à r. l.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation de points de vente de produits de boulangerie, pâtisserie, sandwicherie, l'achat et la vente de tous produits alimentaires et non-alimentaires, l'importation et exportation de biens, ainsi que l'exploitation d'un salon de thé.

La société a également pour objet l'acquisition, la location, la mise en valeur et la vente de biens mobiliers et immobiliers, la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,00 EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,00 EUR) chacune.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,00 EUR) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre les associés ou leurs héritiers.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission de parts pour cause de mort, les associés se soumettent aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

De même, pour l'évaluation des parts sociales en cas de cession, les associés se soumettent à l'article 189 précité.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs, et librement révocables par eux.

Le ou les gérants peut(vent) sous sa/leur responsabilité déléguer partie de ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Il peut être nommé un gérant technique.

La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature du ou des gérant(s) suivant les modalités déterminées lors de leur nomination.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera d'exister soit entre les associés survivants, soit entre les associés survivants et les héritiers légaux de l'associé décédé dûment agréés. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. En cas de dissolution de la société la liquidation en sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.

Art. 12. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2007.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à approximativement 2.000,00 Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

a) Le nombre des gérants est fixé à un.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe Eder, gérant de société, né le 15 septembre 1968 à Briey (France), demeurant à F-57300 Mondelange, 8, rue Marechal Massena.

La société sera représentée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant de la société.

b) Le siège social est fixé à L-4011 Esch-sur-Alzette, 135, rue de l'Alzette.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Weirig, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007. Relation: LAC/2007/5036. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007051549/216/103.

(070051150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

Ermesinde Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 59.338.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars.

Par-devant Vous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société FLORENTINE INTERNATIONAL LIMITED, avec siège social à P.O. Box 3186, Old Scotia Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de sociétés aux Iles Vierges Britanniques sous le numéro 34086, représentée par Monsieur Didier Mc Gaw suite à une procuration émise le 5 juin 2001, ici représentée par Isabelle Pairon, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 20 mars 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société à responsabilité limitée ERMESINDE MANAGEMENT S. à r.l., ayant son social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, société constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Camille Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 21 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en 1997, page 22.269, et modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen de résidence à Niederanven, en date du 29 décembre 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 59.338.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (12.394,68 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt quatre euros et soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR), chacune, entièrement libérées.

Que la société FLORENTINE INTERNATIONAL LIMITED représentée comme dit ci-avant, est devenue successive-ment propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société et qu'elle entre-prendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au domicile de l'actionnaire où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation des titres nominatifs en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: I. Pairon, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 26 mars 2007. REM/2007/643. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 avril 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007052123/5770/47.

(070052093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Fidelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 94.776.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'administrateurs tenu le 3 avril 2007

Monsieur Vincent Cormeau ayant démissionné de leur fonction, le Conseil décide de coopter pour la période expirant à l'assemblée qui se tiendra en 2012:

Conseil d'administration:

Monsieur John Troisfontaines, expert-comptable, ayant pour adresse professionnelle 18, avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FIDELIS. S.A.

Signature

Référence de publication: 2007051619/1142/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03456. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070051123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

ASInstitute Sàrlu, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 17, boulevard Dr. Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 117.852.

—
L'an deux mille sept, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alain Sommer, employé privé, demeurant à L-2130 Luxembourg, 17, boulevard Dr. Charles Marx,

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée ASInstitute Sàrlu, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1742 du 19 septembre 2006.

2.- Qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société en insérant un nouvel alinéa 2 et de modifier en conséquence, l'article 3 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la distribution de CD Rom pédagogiques rédigés et conçus tant par Monsieur Alain Sommer que par d'autres auteurs.

La société a également pour objet la formation professionnelle et logistique.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles se rapportant directement ou indirectement à son objet social et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, à environ huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Sommer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007. Relation: LAC/2007/3087. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007052087/220/35.

(070051741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Kiwi International Corporation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 108.098.

L'adresse de l'associé, la société ESTATES S.A. est désormais au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 3 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007051620/534/11.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02534. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

EnergyCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 91.636.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007051880/220/12.

(070051843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

NR Electronic S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Autoglas Technik Mobil S.à r.l.).

Siège social: L-8390 Nospelt, 3, rue Leck.
R.C.S. Luxembourg B 122.764.

Im Jahre zweitausendsieben, den sechszwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz zu Niederanven,

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft BROWN & PARTNERS INVESTMENT S.A., mit Sitz in L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 118.067, gegründet durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom 20. Juli 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1804 vom 27. September 2006,

hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Alexander Bell, Kaufmann, wohnhaft in L-8357 Goebblange, 12, Domaine du Beaugard, allein zeichnungsberechtigtes delegiertes Verwaltungsratsmitglied.

Welcher Kompagent, vertreten wie gesagt, den instrumentierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft BROWN & PARTNERS INVESTMENT S.A., vorbenannt, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AUTOGLAS TECHNIK MOBIL, S.à r.l., mit Sitz in L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 122.764, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 13. Dezember 2006, veröffentlicht im Memorial C Nummer 381 vom 15. März 2007.

In seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter erklärt der Erschienene, handelnd wie vorerwähnt, dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

- 1.- Umbenennung der Gesellschaft in NR ELECTRONIC S.à r.l.
- 2.- Abänderung von Artikel 1, Absatz 1 der Satzung.
- 3.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, nach L-8390 Nospelt, 3, rue Leck.
- 4.- Abänderung von Artikel 2 der Satzung.
- 5.- Abänderung des Gesellschaftszweckes.
- 6.- Abänderung von Artikel 3, Absatz 1, der Statuten.
- 7.- Abberufung des aktuellen Geschäftsführers.
- 8.- Ernennung eines neuen Geschäftsführers.

Gemäss der Tagesordnung hat der Kompagent folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Gesellschaft von AUTOGLAS TECHNIK MOBIL, S.à r.l. in NR ELECTRONIC S.à r.l. umzubenennen.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Versammlung den Artikel 1, Absatz 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

« **Art. 1. Absatz 1.** Der vorbenannte Komparent errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung NR ELECTRONIC S.à r.l.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, nach L-8390 Nospelt, 3, rue Leck, zu verlegen.

Vierter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 2 der Satzung wie folgt umzuändern:

« **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Kehlen.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafter an jede andere Gemeinde des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.»

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Zweck der Gesellschaft auf in die Durchführung von Elektroarbeiten, die Beratung und den Handel mit Elektroarbeiten abzuändern.

Sechster Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 3, Absatz 1 der Satzung wie folgt umzuändern:

« **Art. 3. Absatz 1.** Der Zweck der Gesellschaft ist Durchführung von Elektroarbeiten, die Beratung und den Handel mit Elektroarbeiten.»

Siebter Beschluss

Die Versammlung beschliesst den jetzigen Geschäftsführer der Gesellschaft, Herr Alexander Bell, vorgeannt, als Geschäftsführer des kaufmännischen und administrativen Bereiches zu ernennen.

Achter Beschluss

Die Versammlung ernennt Herrn Norbert Robotka, Elektromeister, geboren in Stuttgart (Deutschland), am 27. März 1958, mit beruflicher Anschrift in L-8390 Nospelt, 3, rue Leck, für eine unbegrenzte Dauer als Geschäftsführer des technischen Bereiches.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig durch die Unterschrift des kompetenten Geschäftsführers im spezifischen Bereich verpflichtet und im administrativen Bereich durch Herrn Bell.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Komparenten, handelnd und vertreten wie vorerwähnt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Bell, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, Relation: LAC/2007/3690. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 17. April 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007052137/202/75.

(070052138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Funds Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.
PICTET FUNDS (EUROPE) SA
M.-C. Lange / M. Berger
Fondé de Pouvoir / Directeur

Référence de publication: 2007051998/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02732. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Executive Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 59.339.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars.

Par-devant Vous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société FLORENTINE INTERNATIONAL LIMITED, avec siège social à P.O. Box 3186, Old Scotia Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de sociétés aux Iles Vierges Britanniques sous le numéro 34086, représentée par Monsieur Didier Mc Gaw suite à une procuration émise le 5 juin 2001, ici représentée par Isabelle Pairon, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 20 mars 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société à responsabilité limitée EXECUTIVE MANAGEMENT S.à r.l., ayant son social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, société constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en remplacement de son collègue empêché Maître Camille Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 6 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en 1997, page 22.270, et modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen de résidence à Niederanven, en date du 29 décembre 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 59.339.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (12.394,68 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR), chacune, entièrement libérées.

Que la société FLORENTINE INTERNATIONAL LIMITED représentée comme dit ci-avant, est devenue successive-ment propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au domicile de l'actionnaire où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation des titres nominatifs en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: I. Pairon, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 26 mars 2007. REM/2007/642. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 avril 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007052121/5770/48.

(070052091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Tiger Rag S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 100.749.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the sixteenth of April,

Before us Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) Mrs Charlotte Weimenhög, company director, residing in Oasis de Calahonda Ürb Los Jarales, Sitio De Calahonda Mijas Costa 29647, Malaga, Spain,

acting as sole associate and in her capacity as a duly authorized A signatory manager of TIGER RAG S.à r.l., named below,

duly represented by Mrs Martine Kapp, employée privée, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Malaga on March 21, 2007.

The prenamed proxy, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

2) Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally at Luxembourg,

acting in his capacity as a duly authorized B signatory manager of TIGER RAG S.à r.l., named below.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to state:

I) The company TIGER RAG S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, number B 100.749, was incorporated by a deed of the undersigned notary on May 10, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 699 on July 7, 2004.

II) The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share.

III) Mr Hans Gawelin, company director, residing in Oasis de Calahonda Ürb Los Jarales, Sitio De Calahonda Mijas Costa 29647, Malaga, Spain, owner of one hundred ninety-five (195) shares of the company TIGER RAG S.à r.l., has transferred under private seal, on January 26, 2007, his one hundred ninety-five (195) shares to Mrs Charlotte Weimenhög, prenamed, owner of three hundred and five (305) shares of the company TIGER RAG S.à r.l.

The share transfer agreement, signed ne varietur by the persons appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The share transfer is effective and valid from January 26, 2007 on.

IV) Mrs Charlotte Weimenhög, prenamed, represented as stated before, and Mr Eric Leclerc, prenamed, acting jointly in their capacity of one A and one B signatory managers of the company TIGER RAG S.à r.l., declare to accept the share transfer for the company TIGER RAG S.à r.l. in accordance with article 190 of the law on commercial companies of September 18, 1933 and article 1690 of the Civil Code and they declare to exempt the shareholder to notify this transfer by bailiff to the company and they also declare to have no objection that could stop the effect of the transfer.

V) As a result of the transfer of shares and the acceptance of the managers of the company, the sole associate, Mrs Charlotte Weimenhög, prenamed, declares to amend the second paragraph of article 6 of the bye-laws, in order to adopt it to the share transfer signed on January 26, 2007:

« **Art. 6. paragraph 2.** The five hundred (500) shares have been entirely subscribed by the sole associate, Mrs Charlotte Weimenhög, company director, residing in Oasis de Calahonda Ürb Los Jarales, Sitio De Calahonda Mijas Costa 29647, Malaga, Spain.»

VI) After these statements, the sole associate, Mrs Charlotte Weimenhög acting instead of a general meeting, adopts the following resolutions:

First resolution

Mrs Charlotte Weimenhög, as sole associate, hereby expressly declares that she is proceeding to the dissolution and liquidation of the company TIGER RAG S.à r.l. with immediate effect.

Second resolution

Mrs Charlotte Weimenhög, as liquidator of the company TIGER RAG S.à r.l., also declares that:

- all the assets of the company have been realised,
- all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off,

- she is responsible for any eventual presently unknown liabilities of the company.

Third resolution

Mrs Charlotte Weimenhög declares the closing of the liquidation of the company.

Fourth resolution

Mrs Charlotte Weimenhög grants discharge to the managers of the company.

Fifth resolution

Mrs Charlotte Weimenhög declares that the documents of the company will be kept during five years at the former registered offices of the company.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le seize avril,

Par-devant Nous Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Madame Charlotte Weimenhög, directeur de société, demeurant à Oasis de Calahonda Ürb Los Jarales, Sitio De Calahonda Mijas Costa 29647, Malaga, Spain,

en sa qualité d'associée unique et de gérante de signature A de la société TIGER RAG S.à r.l., ci-après nommée, représentée aux fins des présentes par Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Malaga, le 21 mars 2007,

laquelle procuration restera après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

2) Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en sa qualité de gérant de signature B de la société TIGER RAG S.à r.l., ci-après nommée.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire qu'acter ce qui suit:

I) La société à responsabilité limitée TIGER RAG S.à r.l., ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 100.749, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 mai 2004, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 699 du 07 juillet 2004.

II) Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.

III) Monsieur Hans Gawelin, directeur de société, demeurant à Oasis de Calahonda Ürb Los Jarales, Sitio De Calahonda Mijas Costa 29647, Malaga, Spain, propriétaire de cent quatre-vingt-quinze (195) parts sociales de la société TIGER RAG S.à r.l., a cédé le 26 janvier 2007 par acte sous seing privé ses cent quatre-vingt-quinze (195) parts sociales de la société TIGER RAG S.à r.l., à Madame Charlotte Weimenhög, prénommée, propriétaire de trois cent cinq (305) parts sociales de la société TIGER RAG S.à r.l.

Le document «Share Transfer agreement» restera après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexé au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Le transfert des parts sociales est effectif et valable à partir du 26 janvier 2007.

IV) Les comparants Madame Charlotte Weimenhög, prénommée, représenté comme dit ci-avant, et Monsieur Eric Leclerc, prénommé, agissant conjointement en leur qualité de gérants de signature A et de signature B de société TIGER RAG S.à r.l. déclarent accepter la prédite cession de parts pour compte de la société TIGER RAG S.à r.l. conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil et ils déclarent dispenser le cessionnaire de la faire signifier par voie d'huissier à la Société et n'avoir entre leurs mains aucune opposition qui puisse en arrêter l'effet.

V) A la suite du transfert de parts sociales et de l'acceptation des gérants de la société, l'associée unique de la société, Madame Charlotte Weimenhög, déclare modifier le deuxième paragraphe de l'article 6 des statuts pour l'adapter à la cession de parts sociales du 26 janvier 2007:

« **Art. 6. deuxième paragraphe.** Les cinq cents (500) parts sociales sont entièrement souscrites par l'associée unique, Madame Charlotte Weimenhög, directeur de société, demeurant à Oasis de Calahonda Ürb Los Jarales, Sitio De Calahonda Mijas Costa 29647, Malaga, Spain.»

VI) A la suite de ses constatations, Madame Charlotte Weimenhög comme seul associé de la société, agissant au lieu d'une assemblée générale, déclare prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Madame Charlotte Weimenhög, en sa qualité d'associée unique, décide la dissolution et la liquidation de la société TIGER RAG S.à r.l. avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Madame Charlotte Weimenhög, en sa qualité de liquidateur de la société TIGER RAG S.à r.l., déclare:

- que tous les actifs réalisés de la société sont devenu sa propriété,
- que tous les passifs de ladite société ont été réglés entièrement,
- qu'elle assume l'obligation de payer tout le passif éventuel actuellement inconnu.

Troisième résolution

Madame Charlotte Weimenhög déclare que la liquidation de la société est terminée.

Quatrième résolution

Madame Charlotte Weimenhög accorde décharge pleine et entière aux gérants de la société.

Cinquième résolution

Madame Charlotte Weimenhög déclare que les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Leclerc, M. Kapp, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 avril 2007, Relation GRE/2007/1702. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 19 avril 2007.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007052127/213/140.

(070052115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Horton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 97.555.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le premier février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, domicilié professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société YELOWBRICK CORPORATION, ayant son siège social au Panama, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, 54th Street East,

«la mandante»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme HORTON S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 97.555, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 35 du 10 janvier 2004.

2. Que le capital social de la société anonyme HORTON S.A. s'élève actuellement à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 3.200 (trois mille deux cents) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme HORTON S.A.

4. Que par la présente, la mandante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme HORTON S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. M. Tonelli, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, vol. 157S, fol. 79, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007052132/211/48.

(070052154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Gera-Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5870 Alzingen, 6A, rue de Syren.

R.C.S. Luxembourg B 126.207.

STATUTS

L'an deux mille sept, le seize mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Madame Marie Antoinette Hellers, employée de banque, née à Echternach, le 7 août 1965, demeurant à L-8393 Olm, 15, rue des Prés.

2.- Madame Monique Feidt, employée privée, née à Luxembourg, le 21 août 1965, demeurant à L-5870 Alzingen, 6A, rue de Syren.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent entre eux:

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de GERA-HOME S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet toute activité commerciale, industrielle ou financière, l'exploitation de tous commerces, fonds de commerces, la vente, l'achat, la location, la promotion immobilière, la gestion de tous biens meubles ou im-

meubles, la gérance d'immeubles (syndics de copropriété) ainsi que la prestation de tous services, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi à Alzingen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- Madame Marie Antoinette Hellers, employée de banque, née à Echternach, le 7 août 1965, demeurant à L-8393 Olm, 15, rue des Prés, cinquante parts sociales,	50
2.- Madame Monique Feidt, employée privée, née à Luxembourg, le 21 août 1965, demeurant à L-5870 Alzingen, 6A, rue de Syren, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Libération de parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associées, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-5870 Alzingen, 6A, rue de Syren.

2.- L'assemblée désigne comme gérantes de la société pour une durée indéterminée:

- Madame Marie Antoinette Hellers, employée de banque, née à Echternach, le 7 août 1965, demeurant à L-8393 Olm, 15, rue des Prés, gérante administrative.

- Madame Monique Feidt, employée privée, née à Luxembourg, le 21 août 1965, demeurant à L-5870 Alzingen, 6A, rue de Syren, gérante technique.

3.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature d'une gérante jusqu'à concurrence de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR); pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe de la gérante technique et de la gérante administrative est nécessaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Hellers, M. Feidt, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mars 2007. Relation: GRE/2007/1394. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007051566/231/120.

(070051166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

CVI GVF (Lux) Securitisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CVI Global Value Fund Luxembourg Securitisation S.à r.l.).

Capital social: EUR 15.725,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.635.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of March.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CVI GVF (LUX) MASTER S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 119.271,

duly represented by Mr. Gildas Le Pannéer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 5 March 2007.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of CVI GLOBAL VALUE FUND LUXEMBOURG SECURITISATION S.à r.l., a société à responsabilité limitée de titrisation having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 119635, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1920, on 12 October 2006 (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company into CVI GVF (LUX) SECURITISATION S.à r.l.

Second resolution

As consequence, article 4 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:
« **Art. 4.** The Company is incorporated under the name of CVI GVF (LUX) SECURITISATION S.à r.l.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the par value of the shares of the Company from its current amount of twenty-five euro (EUR 25.-) down to one euro (EUR 1.-) and to increase the number of shares of the Company from six hundred twenty-nine (629) to fifteen thousand seven hundred twenty-five (15,725).

All of the fifteen thousand seven hundred twenty-five (15,725) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1.-) each, will be held by the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to create twenty (20) different classes of shares, which shall be named class A, class B, class R, class S and class T.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the fifteen thousand seven hundred twenty-five (15,725) existing shares as follows:

- fifteen thousand seven hundred six (15,706) shares shall be converted into class A shares;
- one (1) share shall be converted into a class B share;
- one (1) share shall be converted into a class C share;
- one (1) share shall be converted into a class D share;
- one (1) share shall be converted into a class E share;
- one (1) share shall be converted into a class F share;
- one (1) share shall be converted into a class G share;
- one (1) share shall be converted into a class H share;
- one (1) share shall be converted into a class I share;
- one (1) share shall be converted into a class J share;
- one (1) share shall be converted into a class K share;
- one (1) share shall be converted into a class L share;
- one (1) share shall be converted into a class M share;

- one (1) share shall be converted into a class N share;
- one (1) share shall be converted into a class O share;
- one (1) share shall be converted into a class P share;
- one (1) share shall be converted into a class Q share;
- one (1) share shall be converted into a class R share;
- one (1) share shall be converted into a class S share, and
- one (1) share shall be converted into a class T share.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at fifteen thousand seven hundred twenty-five euro (EUR 15,725.-) represented by fifteen thousand seven hundred six (15,706) class A shares, one (1) class B share, one (1) class C share, one (1) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share, one (1) class G share, one (1) class H share, one (1) class I share, one (1) class J share, one (1) class K share, one (1) class L share, one (1) class M share, one (1) class N share, one (1) class O share, one (1) class P share, one (1) class Q share, one (1) share class R share, one (1) class S share and one (1) class T share having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific compartments of the Company, which shall be decided by appropriate resolutions of the sole shareholder or of the shareholders of the Company, as the case may be.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the second paragraph of article 27 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 27. second paragraph.** The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company (the «Surplus») shall be distributed to the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.»

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 28 in the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

« **Art. 28.** Notwithstanding the terms of art. 27, in case of liquidation of the Company, each shareholder shall be paid by priority an amount equal to (i) any contributions made by it to the share premium account of the Company or, (ii) in case the Surplus amounts to less than the total contributions made by the shareholders to the share premium account, the proportion of such total contributions made by the relevant shareholder.»

Ninth Resolution

As a consequence of the sixth resolution, the Sole Shareholder resolves to renumber former article 28 of the articles of incorporation into article 29.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq mars,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CVI GVF (LUX) MASTER S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119.271,

ici représentée par Gildas Le Pannéer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 mars 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de CVI GLOBAL VALUE FUND LUXEMBOURG SECURITISATION S.à r.l., une société à responsabilité limitée de titrisation ayant son siège social à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119.635, constituée par un acte du notaire soussigné du 6 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1920, le 12 octobre 2006 (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en CVI GVF (LUX) SECURITISATION S.à r.l.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de CVI GVF (LUX) SECURITISATION S.à r.l.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de son montant actuel de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à un euro (EUR 1,-) et d'augmenter le nombre de parts sociales de la Société de six cent vingt-neuf (629) à quinze mille sept cent vingt-cinq (15.725).

Toutes les quinze mille sept cent vingt-cinq (15.725) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) seront détenues par l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de créer vingt (20) différentes classes de parts sociales, qui seront appelées classe A, classe B, classe C, classe D, classe E, classe F, classe G, classe H, classe I, classe J, classe K, classe L, classe M, classe N, classe O, classe P, classe Q, classe R, classe S et classe T.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les quinze mille sept cent vingt-cinq (15.725) parts sociales existantes comme suit:

- quinze mille sept cent six (15.706) parts sociales seront converties en parts sociales de classe A;
- une(1) part sociale sera convertie en part sociale de classe B;
- une(1) part sociale sera convertie en part sociale de classe C;
- une(1) part sociale sera convertie en part sociale de classe D;
- une(1) part sociale sera convertie en part sociale de classe E;
- une(1) part sociale sera convertie en part sociale de classe F;
- une(1) part sociale sera convertie en part sociale de classe G;
- une(1) part sociale sera convertie en part sociale de classe H;
- une(1) part sociale sera convertie en part sociale de classe I;
- une(1) part sociale sera convertie en part sociale de classe J;
- une(1) part sociale sera convertie en part sociale de classe K;
- une(1) part sociale sera convertie en part sociale de classe L;
- une(1) part sociale sera convertie en part sociale de classe M;
- une(1) part sociale sera convertie en part sociale de classe N;
- une(1) part sociale sera convertie en part sociale de classe O;
- une(1) part sociale sera convertie en part sociale de classe P;
- une(1) part sociale sera convertie en part sociale de classe Q;
- une(1) part sociale sera convertie en part sociale de classe R;
- une(1) part sociale sera convertie en part sociale de classe S; et
- une(1) part sociale sera convertie en part sociale de classe T.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quinze mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 15.725,-) représentés par quinze mille sept cent six (15.706) parts sociales de classe A, une (1) part sociale de classe B, une (1) part sociale de classe C, une (1) part sociale de classe D, une (1) part sociale de classe E, une (1) part sociale de classe F, une (1) part sociale de classe G, une (1) part sociale de classe H, une (1) part sociale de classe I, une (1) part sociale de classe J, une (1) part sociale de classe K, une (1) part sociale de classe L, une (1) part sociale de classe M, une (1) part sociale de classe N, une (1) part sociale de classe O, une (1) part sociale de classe P, une (1) part sociale de classe Q, une

(1) part sociale de classe R, une (1) part sociale de classe S et une(1) part sociale de classe T ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les parts sociales ainsi émises pourront être exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments spécifiques de la Société, qui seront déterminés par des résolutions appropriées de l'associé unique ou des associés de la Société, le cas échéant.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 27 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 27. deuxième paragraphe.** Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif de la Société (le «Surplus») sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de la Société détenues par eux.»

Huitième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouvel article 28 dans les statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 28.** Nonobstant les dispositions de l'article 27, en cas de dissolution de la Société, chaque associé sera payé en priorité une somme équivalente à (i) tout apport effectué par lui à la prime d'émission de la Société ou (ii) si le Surplus est inférieur au total des apports effectués par les associés à la prime d'émission, la proportion des apports effectués par cet associé.»

Neuvième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de renuméroter l'ancien article 28 des statuts de la Société en article 29.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cent Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Le Pannéer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, Relation: LAC/2007/1457. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007052140/211/200.

(070052135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

JER Bishopsgate S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.093.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 10 mars 2006

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 10 mars 2006, J.E. ROBERT COMPANY INC., une société ayant son siège social au 7401 Cox Road, Suite 301, Glen Allen, VA 23060, Virginie, Etats-Unis d'Amérique, a transféré la totalité de ses parts, soit 100 parts sociales détenues dans la Société, à JER EUROPE FUND III HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Par conséquent, l'actionariat de la Société est désormais comme suit:

- JER EUROPE FUND III HOLDINGS S.à r.l., détenteur de 100 parts sociales.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007051730/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02892. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

S.Tile Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 117.201.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration tenu le 3 avril 2007

Monsieur Vincent Cormeau ayant démissionné de ses fonctions, le Conseil décide de coopter pour la période expirant à l'assemblée qui se tiendra en 2012:

Conseil d'administration:

- Monsieur John Troisfontaines, expert-comptable, ayant pour adresse professionnelle 18, avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

S. TILE INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007051618/1142/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03452. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

Montgeron II Finance Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 103.775.

In the year two thousand seven, on the twenty-second of March.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) BASECOM INVESTMENT S.à r.l., a company with registered office in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg B number 102296,

here represented by Mr Eric Gilson, private employee, with professional address at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on March 13, 2007,

2) AVALON INVESTMENT S.à r.l., a company with registered office in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.D. Roosevelt, R.C. S. Luxembourg B number 101466,

here represented by Mr Eric GILSON, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on March 13, 2007,

3) THAMESLINE INVESTMENT S.A., a company with registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, R.C.S. Luxembourg B number 100193,

here represented by Mr Eric Gilson, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on March 13, 2007,

4) ESSEXWAY INVESTMENTS S.A., a company with registered office in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, R.C. S. Luxembourg B number 100113,

here represented by Mr Eric Gilson, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on March 13, 2007,

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their mandatory, have requested the notary to state that:

- These appearing parties are the only shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of MONTGERON II FINANCE S.à r.l., with registered office in Luxembourg, incor-

porated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, dated September 30, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C Number 27 of January 11, 2005.

- The company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euro represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euro each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1. Dissolution of the company MONTGERON II FINANCE S.à r.l.
2. Appointment of a liquidator and determination of his powers.
3. Discharge to be given to the managers.
4. Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolved to put the company into liquidation.

Second resolution

The General Meeting appoints TRINITY CENTURY CORP, with registered office in BankBoston Building, 8th Floor, Via Espana y Calle Elvira Mendez, Panama, Republic of Panama, as liquidator of the company, with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

Third resolution

Discharge is given to the managers.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte oui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BASECOM INVESTMENT S.à r.l., une société avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg B numéro 102.296,

ici représentée par Monsieur Eric Gilson, employé privé, avec adresse professionnelle au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 mars 2007,

2) AVALON INVESTMENT S.à r.l., une société avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.D. Roosevelt, R.C.S. Luxembourg B number 101.466,

ici représentée par Monsieur Eric Gilson, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 mars 2007,

3) THAMESLINE INVESTMENT S.A., une société avec siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, R.C.S. Luxembourg B numéro 100.193,

ici représentée par Monsieur Eric Gilson, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 mars 2007,

4) ESSEXWAY INVESTMENTS S.A., une société avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg B numéro 100.113,

ici représentée par Monsieur Eric Gilson, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 mars 2007,

Lesquelles procurations après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps,

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seules associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de MONTGERON II FINANCE S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 27 du 11 janvier 2005.

- Le capital social de cette société est de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société MONTGERON II FINANCE S.à r.l.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux gérants.
4. Divers.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de mettre la société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme TRINITY CENTURY CORP, avec siège social à BankBoston Building, 8th Floor, Via Espana y Calle Elvira Mendez, Panama, République de Panama, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société en liquidation.

Troisième résolution

Décharge est donnée aux gérants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Gilson, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007. Relation: LAC/2007/3107. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007052155/230/114.

(070051720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

FRIGOBOSS société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 34.197.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

C. Doerner

Notaire

Référence de publication: 2007051886/209/12.

(070052123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Aalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.276.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 avril 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007051889/272/12.

(070051969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Islington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 126.605.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-third day of March.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547,

here represented by Mr Jorrit Cromptoets, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on March 22nd, 2007.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ISLINGTON S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,

3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2007.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, QUEBEC NOMINEES LIMITED, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers for an indefinite period:
 - Mr Frank Walenta, lawyer, born at Geneva (Switzerland) on February 2nd, 1972, with professional address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg;
 - Mr Bart Zech, lawyer, born at Putten (The Netherlands) on September 5, 1969, with professional address at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547,

ici représentée par Monsieur Jorrit Cromptvoets, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 mars 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs Art.s 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: ISLINGTON S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euro (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

QUEBEC NOMINEES LIMITED, la partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:
- Monsieur Frank Walenta, juriste, né à Genève (Suisse) le 2 février 1972, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 septembre 1969, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Cromptvoets, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, Relation: LAC/2007/3313. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007052264/220/287.

(070052148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

HI Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.282.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui s'est tenue le 12 mars 2007

L'Associé Unique de HI HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Hans van de Sanden, de sa fonction de gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer Messieurs Fabrice Geimer et Doeke van der Molen, ayant leur adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Gérants de la Société avec effet immédiat.

Le 13 mars 2007.

F. Geimer / D. van der Molen

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007051731/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02609. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

C.E.O. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 59.334.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars.

Par-devant Vous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société FLORENTINE INTERNATIONAL LIMITED, avec siège social à P.O. Box 3186, Old Scotia Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de sociétés aux Iles Vierges Britanniques sous le numéro 34086, représentée par Monsieur Didier Mc Gaw suite à une procuration émise le 5 juin 2001, lui-même ici représentée par Madame Isabelle Pairon, employée privée, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 20 mars 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société à responsabilité limitée C.E.O. S.à r.l., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, société constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, alors de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 464 du 27 août 1997, dont les statuts ont été dernièrement modifiés en date du 14 novembre 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 59.334.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf (24,79 EUR), chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.

Que FLORENTINE INTERNATIONAL LIMITED, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au domicile de l'actionnaire où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation des titres nominatifs en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: I. Pairon, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 26 mars 2007. REM/2007/641. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 avril 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007052125/5770/48.

(070052096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Eskimo Europ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 6.290.

Statuts coordonnés suivant acte du 2 mai 2006, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

U. Tholl

Notaire

Référence de publication: 2007051885/232/11.

(070051912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Hotel Equities Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 104.055.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui s'est tenue le 12 mars 2007

L'Associé Unique de HOTEL EQUITIES LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Hans van de Sanden, de sa fonction de gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer Messieurs Fabrice Geimer et Doeke van der Molen, ayant leur adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Gérants de la Société avec effet immédiat.

Le 13 mars 2007.

F. Geimer / D. van der Molen
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007051732/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02612. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

Marbahia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 87.726.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 1^{er} mars 2007

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de MARBAHIA HOLDING SA («la société») qui s'est tenue le 1^{er} mars 2007, il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Gérard Jim Martin avec adresse au 55, Prince Edwards Road, Gibraltar comme Administrateur de la société, avec effet rétroactif au 20 juillet 2006;

- D'accepter la démission d'Andrew Haynes avec adresse au 11 Portmore Close, Broadstone, Dorset BH18 8BZ, United Kingdom avec effet rétroactif au 28 décembre 2006;

- D'accepter la nomination de Robert Hardy avec adresse au 116 Munster Road, Teddington, Middlesex, TW11 9LW, United Kingdom, avec effet rétroactif au 28 décembre 2006; son mandat arrivant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007051733/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC05162. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

Young Energy Prize S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.776.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007051882/220/12.

(070051745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

BBWP Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. BBWP Europe KG Holdings Lux S.à r.l.).

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 118.826.

—
Statuts coordonnés suivant l'acte n° 331 du 16 mars 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007051883/230/13.

(070051718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Kulczyk Group International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 126.198.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of March.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The undersigned, Dr Jan Jerzy Kulczyk, entrepreneur, born in Bydgoszcz, Poland, residing at Apartment E, 1 Eaton Square, London, SW1W 9DA, United Kingdom

here represented by Caroline Streiff, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 19 March 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a *société à responsabilité limitée* (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company (including up and cross-stream transactions).

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of KULCZYK GROUP INTERNATIONAL.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be amended at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. *Inter vivos*, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, which in case of several managers shall compose a board of managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the individual signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least one A manager and one B manager. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers whereby at least one shall be an A manager and one a B manager.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. In case of several managers, the board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman if any, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman if any, shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 12. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one A manager and one B manager, are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers including at least one A manager and one B manager present or represented at such meeting.

Notwithstanding the above majority rule, the decisions on the matters as set out herebelow require the unanimous approval of all the members of the board of managers present or represented at any meeting of the board of managers called to vote upon such specific matters:

- Acquisition or disposal of any participation by the Company
- Approval of a new shareholder
- Disposal of assets of the Company

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Supervision

Art. 15. The operations of the Company may, at the option of the general meeting of shareholders, be supervised by one or several statutory auditor(s). The statutory auditor(s) shall be appointed and dismissed by the general meeting of shareholders. The term of office may not exceed six (6) years and they may be re-appointed for successive terms.

E. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Any other collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of October of each year and ends on the thirtieth of September of the next year.

Art. 20. Each year on the last day of September, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Dr Jan Jerzy Kulczyk, prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the thirtieth of September 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 9, rue Sainte Zithe, 3rd floor, L-2763 Luxembourg

2. The following persons are appointed A Managers:

(1) Stefan Krieglstein, Company Director, born in Vienna, Austria, on 18 September 1959, residing at Sieveringer Strasse 36/13, A-1190 Vienna, Austria.

(2) Dariusz Mioduski, Lawyer, born in Chelmno, Poland, on 1 January 1964, residing professionally at CMS Cameron McKenna, Warsaw Financial Centre, Ul. Emilii Plater 53, 00-113 Warsaw, Poland

(3) Jaroslaw Alojzy Paczek, Company Director, born in Cieszyn, Poland, on 29 January 1969, residing at 52, Ennismore Gardens, London SW7 1AH United Kingdom

(4) Narenderkumar Dharamveer Manoj Madnani, Company Director, born in Hong Kong, China, on 17 February 1970, residing at House 21, Block 4, Street 419, Shuhada, Kuwait

3. The following persons are appointed B Managers:

(1) Johan Dejans, Employee, born in Aarschot, Belgium, on 17 November 1966, residing professionally at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

(2) Richard Brekelmans, Employee, born in Amsterdam, Netherlands, on 12 September 1960, residing professionally at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

(3) Paul Lamberts, Employee, born in Tilburg, Netherlands, on 18 September 1965, residing professionally at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

(4) Michael Verhulst, Employee, born in Almelo, Netherlands, on 25 August 1969, residing professionally at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

(5) Isabelle Rosseneu, Employee, born in Aalst, Belgium, on 27 February 1962, residing professionally at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

4. The Managers and the auditor are appointed for an unlimited period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Dr Jan Jerzy Kulczyk, entrepreneur, né le 24 Juin 1950 à Bydgoszcz, Pologne, résidant à 1 Eaton Square 1 9-DA, Appartement E, SW1W London, Royaume-Uni.

ici représentée par Caroline Streiff, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donné le 19 mars 2007.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société (y compris pour des transactions en amont ou croisées).

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de KULCZYK GROUP INTERNATIONAL.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du pays ou dans tout autre pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art.9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui composeront un conseil de gérance dans le cas où ils sont plusieurs, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, composé d'au moins un gérant A et d'un gérant B. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance dont l'un doit être gérant A et l'autre gérant B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'assemblée générale d'actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président si il y en a un, ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président s'il y en a un, présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 12. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants comprenant au moins un gérant A et un gérant B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion comprenant au moins un gérant A et un gérant B.

Nonobstant les règles susmentionnées relatives à la majorité, certaines décisions requièrent l'unanimité des gérants présents ou représentés au conseil de gérance lorsque celui-ci est amené à se prononcer sur les matières suivantes:

- Acquisition ou aliénation des participations de la société
- Approbation d'un nouvel actionnaire
- Aliénation du patrimoine social de la Société

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Surveillance

Art. 15. Les opérations de la société peuvent, au choix de l'assemblée générale des actionnaires, être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s). Le(s) commissaire(s) est (sont) désigné(s) et révoqué par l'assemblée générale des actionnaires. La durée de leur fonction ne peut excéder six (6) ans et peut (peuvent) être réélu(s) pour un nouveau mandat.

E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Art. 20. Chaque année, le dernier jour de septembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ont été souscrites par Dr Jan Jerzy Kulczyk, préqualifié.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente Septembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 9, rue Sainte Zithe, 3e étage, L-2763 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants A:

(1) Stefan Kriegelstein, Directeur de Société, né à Vienne, Autriche, le 18 septembre 1959, résidant à Sieveringer Strasse 36/13, A-1190 Vienna, Austria.

(2) Dariusz Mioduski, Avocat, né à Chelmino, Pologne, le 1^{er} janvier 1964, résidant professionnellement à CMS Cameron Mc Kenna, Warsaw Financial Centre, Ul. Emilii Plater 53, 00-113 Warsaw, Poland

(3) Jaroslaw Alojzy Paczek, Directeur de Société, né à Cieszyn, Pologne, le 29 janvier 1969, résidant à 52, Ennismore Gardens, London SW7 1AH United Kingdom

(4) Narenderkumar Dharamveer Manoj Madnani, Directeur de Société, né à Hong Kong, Chine, le 17 février 1970, résidant à House 21, Block 4, Street 419, Shuhada, Kuwait

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants B:

(1) Johan Dejans, Employé, né à Aarschot, Belgique, le 17 novembre 1966, résidant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

(2) Richard Brekelmans, Employé, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 12 septembre 1960, résidant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

(3) Paul Lamberts, Employé, né à Tilburg, Pays-Bas, le 18 septembre 1965, résidant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

(4) Michael Verhulst, Employé, né à Almelo, Pays-Bas, le 25 août 1969, résidant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

(5) Isabelle Rosseneu, Employée, né à Aalst, Belgique, le 27 février 1962, résidant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

4. Les gérants sont nommés pour une durée illimitée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Streiff, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007. Relation: LAC/2007/2758. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007051555/211/346.

(070051156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

Aldebaran Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 10.491.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 5 mars 2007

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean Quintus comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007052257/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC05061. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

Sereno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 57.708.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007051740/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04179. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.